Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260629-DCM20260613-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de réunion : 29/06/2026

Date de convocation : 22/06/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 24
- conseillers votants : 29
- pouvoirs : 5

Votes : Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Gwendal LE COQ, Cécile LE ROUX, Jean-René MARC, Sabrina OULHEN, Claude DARÉ, Christelle HELIES, Jean-Yves GOURIOU, Fabienne LANDURE, Marie LAOT, Philippe DERRIEN, Maxime LÊ, Nadège HAVET, Jacky HERTSOEN, Benoît PAUL, Hélène LE BORGNE, Jean-Christophe MILIN, Céline FOUILLARD, Violaine MARCHADOUR, David NORMAND Yohann HENRY, Gérard REDT, Vincent VERBEQUE, Emma STEPHAN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Gwenaël GUYOMARD, pouvoir à Gwendal LE COQ,
Liliane OGOR, pouvoir à Sabrina OULHEN,
Amélie ALAVAIL, pouvoir à Claude DARE
Manon LAOT, pouvoir à Christelle HELIES
Corinne ROPERT, pouvoir à Emma STEPHAN.

Absents :

Secrétaire de séance : Violaine MARCHADOUR

DCM N°2026-06-13

OBJET

BIEN VIVRE EN BRETAGNE – SUBVENTION POUR LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Lannilis souhaite engager la construction d'une salle polyvalente destinée à répondre aux besoins des habitants, des associations locales, des établissements scolaires ainsi que des différents acteurs du territoire.

Ce nouvel équipement permettra de disposer d'un lieu adapté à l'organisation d'activités culturelles, éducatives, sociales et festives. Il contribuera au renforcement du lien social, à l'animation de la vie locale et à l'amélioration de l'offre de services à la population.

Le projet comprend notamment :
- la construction d'une salle polyvalente d'une superficie de **851 m²** ;
- des espaces annexes (locaux de rangement, sanitaires, office, vestiaires, etc.) ;
- des aménagements favorisant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- des équipements répondant aux objectifs de performance énergétique et de transition écologique.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **2 801 829 € HT**, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	**Montant (€)**
Région Bretagne – Dispositif « Bien vivre partout en Bretagne »	200 000 €
Autofinancement commune	2 601 829 €
Total	**2 801 829 € HT**

Considérant l'intérêt communal de ce projet et sa contribution au maintien et au développement de l'attractivité du territoire ;

Considérant que cette opération répond aux objectifs poursuivis par la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260629-DCM20260613-DE

Avis favorable de la commission finances du jeudi 11 juin 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de construction d'une salle polyvalente tel que présenté ;**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;**
- **De solliciter auprès de la Région Bretagne une subvention au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » pour un montant de 200 000 € ;**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'instruction et à la réalisation de cette demande de financement.**

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

